

Délégation 2021 09 - Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le revêtement du city-stade

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- ✚ Revêtement du city-stade

Pour un montant de 19 277,20 € HT soit 23 132,64 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR pour cette réalisation, pour un montant de 3 855,44 € soit 20 % du coût HT du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : dès l'attribution de la subvention

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

CHARGES (coût du projet) HT	PRODUITS en €
=> Coût détaillé :	=> Financements publics :
- Travaux : 19 277,20 €	- F.D.I. (30 %) : 5 783,16 €
	- D.E.T.R (20%) : 3 855,44 €
TOTAL CHARGES : 19 277,20 €	TOTAL PRODUITS : 9 638,60 €
	- Autofinancement : 9 638,60 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, les membres du Conseil Municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI.

Délégation 2021 10 - Demande de Fonds Départemental d'Investissement pour l'éclairage du pont

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- ✚ Eclairage du pont au niveau de la salle des fêtes

Pour un montant de 22 355,80 € HT soit 26 826,96 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI pour cette réalisation, pour un montant de 6 706,74 € soit 30 % du coût HT du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : dès l'attribution de la subvention

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

CHARGES (coût du projet) HT	PRODUITS en €
=> Coût détaillé :	=> Financements publics :
- Travaux : 22 355,80 €	- F.D.I. (30 %) : 6 706,74 €
	- D.E.T.R (20%) : 4 471,16 €
TOTAL CHARGES : 22 355,80 €	TOTAL PRODUITS : 11 177,90 €
	- Autofinancement : 11 177,90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, les membres du Conseil Municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre du FDI.

Délégation 2021 11 - Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'éclairage du pont

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants :

- ✚ Eclairage du pont au niveau de la salle des fêtes

Pour un montant de 22 355,80 € HT soit 26 826,96 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR pour cette réalisation, pour un montant de 4 471,16 € soit 20 % du coût HT du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : dès l'attribution de la subvention

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

CHARGES (coût du projet) HT	PRODUITS en €
=> Coût détaillé :	=> Financements publics :

- Travaux : 22 355,80 €	- F.D.I. (30 %) : 6 706,74 €
	- D.E.T.R (20%) : 4 471,16 €
TOTAL CHARGES : 19 277,20 €	TOTAL PRODUITS : 11 177,90 €
	- Autofinancement : 11 177,90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, les membres du Conseil Municipal approuvent le projet d'investissement présenté ci-dessus et autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR.

Délibération 2021 12 – Annulation de la délibération 2020 62

Le Conseil Municipal a voté une délibération le 8 décembre 2020 pour une proposition de changement de statut du SIRP de Pontgouin/Le Favril. La préfecture a envoyé un courrier le 8 janvier, notifiant la non-conformité de cette délibération et demande au Conseil Municipal de la retirer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération 2020 62.

Délibération 2021 13 – Demande de retrait de la commune de Pontgouin du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P) Pontgouin-Le Favril

M. le Maire et Mélanie Mourant Perino se sont rendus à la préfecture le 19 janvier afin de faire un point sur la situation du SIRP.

Mme Mourant Perino prend la parole en rappelant que depuis la délibération du 27 juillet, les deux communes du Favril et de Pontgouin avaient 6 mois pour se mettre d'accord pour voter de nouveaux statuts. Les 6 mois étant presque échus au moment de la réunion, la préfecture souhaitait savoir si un compromis avait été établi. Lors du dernier Conseil Syndical du SIRP, il semblerait que les deux communes ne se soient pas comprises car Le Favril pense avoir voté de nouveaux statuts alors que pour Pontgouin, il ne s'agissait que d'une concertation pour vérifier la légalité de la proposition. La délibération prise par le SIRP a été déclarée illégale par la préfecture.

Le sous-préfet a demandé aux deux parties si un accord était possible entre le 19 et le 27 janvier, la réponse a été unanime, il est impossible pour les deux communes de travailler ensemble. M. le sous-préfet a donc conclu que suite à la délibération du 27 juillet, Pontgouin peut proposer le retrait de la commune du syndicat, qui sera de ce fait dissout.

La question qui reste en suspend est donc celle de la possibilité ou non pour la commune du Favril d'obliger les enfants à se scolariser quelque part. M. le secrétaire général affirme que les enfants déjà scolarisés à Pontgouin pourront y rester jusqu'au CM2, ainsi que la fratrie.

Mme Huet demande si la commune du Favril s'associe avec un autre syndicat, une classe sera-t-elle menacée de fermeture à Pontgouin. M. le Maire répond que les parents n'ont pas d'obligation de retirer les enfants déjà scolarisés à Pontgouin. Les favriolois sont environ une quinzaine à l'école.

Mme Mourant-Perino précise que les 15 élèves ne partiront pas tous, il n'y aura donc pas d'impact sur les classes. Mme Massellucci informe avoir discuter avec plusieurs parents d'élèves qui lui ont fait part de leur volonté de ne pas aller dans une autre école.

Mme Huet demande si Le Favril doit participer financièrement selon le nombre d'enfant de sa commune à être scolarisé à Pontgouin, M. le Maire lui répond que oui.

M. le Maire informe que le secrétaire général leur a fait part de sa volonté que la situation soit close pour la rentrée scolaire de septembre.

Le Conseil Municipal, avec 1 voix contre (Nicolas POUICIN) et 12 voix pour, décide de solliciter auprès de Madame la Préfète le retrait de la commune de Pontgouin du Syndicat Scolaire de Pontgouin le Favril sur la base de l'article 5212-30 du CGCT.

Délibération 2021 14 - Changement de lieu de siège social de l'association « Les sales gosses 28 » à la mairie de Pontgouin

Monsieur le Maire informe que le président de l'association « les sales gosses 28 » a fait une demande à la mairie afin d'y installer le siège social de cette association.

M. Soucasse, conseiller municipal et président de l'association « les sales gosses 28 » explique que le siège de l'association était basé chez lui à Pontgouin mais que pour des raisons personnelles, il a du déménager. Les adhérents sont très attachés à Pontgouin et aimeraient beaucoup que l'association reste gonipontine.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le changement de lieu de siège social de l'association « les sales gosses 28 » qui sera fixé en mairie de Pontgouin.

Délibération 2021 15 - Remboursement à Mme Labonne des frais d'impression du Petit Gonipontin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Fanny LABONNE, conseillère municipale et membre de la commission communication a engagé des frais pour l'impression du Petit Gonipontin, journal d'informations communales.

Le montant de ces frais s'élève à :

- 345.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme ci-dessus engagée par Mme Fanny LABONNE.

Questions diverses

M. le Maire informe que l'ARS a envoyé un courrier afin de nous informer qu'une enveloppe de 1 350 000 € serait allouée pour la restructuration de l'Ehpad de Courville-sur-Eure.

M. le Maire informe également que la directrice de l'Ehpad (Mme Le Guillec) nous a informé mardi soir que l'Ehpad disposait de vaccins Covid en trop et que nous pouvions en faire profiter des Gonipontins, sous réserve qu'ils aient plus de 75 ans et qu'il aient un certificat médical. 9 personnes ont donc pu être vaccinées ce jeudi 28 janvier. M. Poucin demande si on peut envisager un centre de vaccination sur Pontgouin. Le Maire y est tout à fait favorable, si la question devait se poser.

M. Poucin propose d'établir un projet de motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de Courville sur Eure fin 2021. Le Conseil est unanime pour signer si le texte convient.

Mme Mourant-Perino revient sur le projet de fleurissement de la commune. Une réunion pourrait avoir lieu pour les personnes intéressées. Elle demande si certains conseillers auraient des contacts avec des paysagistes ou des personnes susceptibles de donner des conseils et informations.

M. Leveau déplore le manque de civisme des gens qui jettent leur masque par terre, notamment rue du général Patton. Monsieur le maire est d'accord et revient également sur le problème des déjections canines non ramassées. Un panneau pocket a été fait à ce sujet mais rien ne change, ça devient problématique. Une réflexion va être engagée pour mettre en place une amende, et il est envisagé de mettre des sacs dans la commune afin que les propriétaires de chien puissent ramasser les déjections plus facilement.

La séance est levée à 22h27

Le secrétaire de séance

Marcel RIQUE

M. le Maire

Jean- Claude FRIESSE

Mélanie MOURANT PERINO

Cindy CHAUVIN

David BESNARD
Absent excusé

Iris FOSSIER-KUN
HUET

Absente excusée

Joëlle GERMOND

Absente excusée

Anne-Sophie

Fanny LABONNE
LEVEAU

Michel LAUBY

Jean-Pierre

Sylvie MASSELLUCCI

Nicolas POUCCIN

Luc DELEMOTTE

Bruno SOUCASSE
Absent excusé